

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 août 2020

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la Convocation : 20/08/2020

Date d'affichage : 20/08/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Laure DUCHAMP- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- David MAGNET- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE), Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Daniel PEYROL- Patrice TETARD (pouvoir donné à Mathilde SAVARY)

Laure DUCHAMP a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020 - 064 : Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et, notamment l'article 3 1°,

Vu le budget communal adopté par délibération n° 2020-041 du 16 juin 2020,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'entretien de la voirie communale et des bâtiments, des espaces verts, l'aménagement paysager et les nécessités de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité d'une période de six mois débutant à compter du 1^{er} septembre 2020.
- Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique polyvalent à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'inscrire les crédits correspondants au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.
- **PRECISE** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les

Envoyé en préfecture le 27/08/2020

Reçu en préfecture le 27/08/2020

Affiché le 27/08/2020

ID : 026-212600050-20200825-2020_094-DE

besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Courbis', is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'Mairie de...' and 'Drôme'.